

#45

LA LETTRE DU COOPÉRATEUR

ACTUS • OFFRES • PARTENAIRES • AGENDA • CONSO • VOYAGES

Henri Mathé, délégué d'Ambazac, a gâté les équipes du magasin de pâtisseries faites maison, pendant tout le confinement !



MERCI !

➔ Nous traversons encore une période tout à fait particulière, qui a fortement bousculé la vie de nos magasins et le quotidien de tous... Et pendant ces moments difficiles, vous, coopérateurs Coop Atlantique, avez été plus que jamais présents aux côtés des équipes et des commerçants. Une présence qui les a motivés et qui leur a fait chaud au cœur !

Alors pour tout cela, pour votre fidélité et votre soutien, pour toutes vos marques d'attention (gourmandises, aide, échanges...), vos messages et encouragements sur les réseaux sociaux et lors de vos passages en magasin, nous souhaitons vous dire **un grand MERCI !**

Cette période nous a ainsi montré l'implication et la solidarité de chacun, c'est aussi ça, être coopérateur !

Un grand MERCI également à toutes les équipes, au personnel en magasin et aux commerçants COOP pour leur investissement durant le confinement et pour le travail effectué dans cette période particulière.



SOMMAIRE

P2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020
Retrouvez le résultat de vos votes.

P3 DIRECTOIRE
Hervé Flambard est nommé président du Directoire et succède à Claudine Mousset.

P4 ACTION CONSO
Coronavirus : quels droits en cas d'annulation de vos vacances ?

➔ Rejoignez les nouveaux consommateurs, devenez coopérateur !
Plus d'infos à l'accueil de votre magasin ou sur www.coop-atlantique.fr



La Coopérative
des nouveaux consommateurs
www.coop-atlantique.fr



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020

LES RÉOLUTIONS • LES RÉSULTATS

TOUTES LES RÉOLUTIONS ONT ÉTÉ APPROUVÉES !

Face à la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons, nous n'avons pu organiser les assemblées locales physiquement comme les années précédentes, afin de garantir la sécurité de tous dans le respect des gestes barrières. Dans ce contexte, les assemblées se sont tenues cette année par correspondance, par vote électronique, et l'Assemblée Générale a eu lieu par visioconférence pour de nombreux délégués.



Coop Atlantique est une Coopérative où la démocratie participative est **réelle** et de plus en plus **dynamique** !

RÉSULTATS DES VOTES

→ Pour Coop Atlantique

1. Approbation des comptes 93%
2. Affectation des résultats 92%
3. Approbation des comptes consolidés 92%
4. Approbation des conventions 93%
5. Renouvellement au Conseil de Surveillance : Marie-Claire BODIT, Chalus (87) 94%
6. Renouvellement au Conseil de Surveillance : Reine GROSHENY, Saintes (17) 95%
7. Renouvellement au Conseil de Surveillance : Patrick ROY, Chatenet (17) 94%
8. Renouvellement au Conseil de Surveillance : Isabelle VAILLANT, Chauvigny (86) 95%
9. Renouvellement au Conseil de Surveillance : Jean-Yves ANGST, La Rochelle (17) 92%

10. Élection au Conseil de Surveillance : Thierry DIGUET, Sauzé-Vaussais (79) 95%
11. Élection au Conseil de Surveillance : Philippe SAINCAIZE, Saintes (17) 95%
12. Élection au Conseil de Surveillance : Françoise CHATENET, Thors (17) 95%
13. Plafond des jetons de présence 84%
14. Modification des statuts : nombre d'actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance 88%
15. Modification des statuts : règle de majorité des décisions prises par le Conseil de Surveillance 93%
16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités 95%

→ Pour Action Conso

1. Approbation des comptes 95%
2. Affectation des résultats 96%
3. Nomination des Administrateurs 95%
4. Désignation des pouvoirs 96%

#DIRECTOIRE

REMERCIEMENTS • PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTOIRE

DÉPART DE CLAUDINE MOUSSET

Claudine Mousset part à la retraite et quitte Coop Atlantique.

Claudine Mousset était Présidente du Directoire depuis le 2 janvier 2019. Elle quitte notre coopérative après y avoir œuvré pendant 22 ans.

Le Conseil de Surveillance, présidé par Claudine Muller, remercie Claudine Mousset qui s'est pleinement investie tout au long de sa carrière au sein de Coop Atlantique et qui a accompagné le changement depuis 18 mois en assurant la Présidence du Directoire.



HERVÉ FLAMBARD EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Hervé Flambard est nommé Président du Directoire de Coop Atlantique et succède à Claudine Mousset.



Hervé Flambard
Président

Hervé Flambard, ancien Directeur Exécutif des supermarchés du groupe Carrefour, a rejoint Coop Atlantique début 2019 en tant que Directeur Général, plus particulièrement en charge des activités commerciales et développement.

À ses côtés, David Maugé prend le rôle de Directeur Général finances. Spécialiste en finance d'entreprise, il a un parcours complet qui l'a amené à exercer des fonctions d'auditeur financier, puis de directeur financier au sein de différentes entreprises.

Le Conseil de Surveillance assure le nouveau Directoire de son profond soutien et souhaite à Hervé Flambard et David Maugé pleine réussite avec l'équipe dirigeante et toutes les équipes de Coop Atlantique.



David Maugé
Directeur Général Finances

#CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les Assemblées Générales ont conduit à l'élection ou au renouvellement de plusieurs membres du Conseil de Surveillance. Présentation.

Renouvellement
Marie-Claire BODIT



Renouvellement
Patrick ROY



Renouvellement
Jean-Yves ANGST

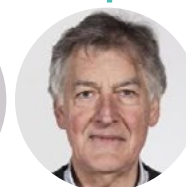


Renouvellement
Isabelle VAILLANT



Élection
Thierry DIGUËT

Élection
Philippe SAINCAIZE



Élection
Françoise CHATENET

Toute l'équipe de la Vie coopérative et le Conseil de Surveillance tiennent également à remercier Micheline Gilardie-Courbis et Jean-Claude Barranger qui quittent leur fonction au sein du Conseil après plus de 20 ans de service. Vous pourrez toujours les retrouver dans leur délégation, au sein d'Action Conso où ils sont toujours des coopérateurs actifs, et Micheline à Coop Évasion pour vos voyages coopératifs !



L'ACTU ACTION CONSO

INFOS • CONSEILS • DÉFENSE • CONSOMMATION

CORONAVIRUS : QUELS DROITS EN CAS D'ANNULATION DE VOS VACANCES ?

Vous avez réservé un voyage à forfait et il a été annulé ou bien vous ne souhaitez plus partir ? Action Conso fait le point sur l'ordonnance parue au Journal officiel du 26 mars 2020 qui modifie les obligations des professionnels du tourisme en matière de remboursement.

Cette mesure dérogatoire s'applique aux contrats portant sur :

- Des voyages à forfait vendus par un tour-opérateur ou une agence de voyages ;
- Des services de voyage vendus par des professionnels les produisant eux-mêmes (hébergement, location de voiture, visite dans un parc de loisir, cure thermale, etc.) ;
- Des voyages scolaires vendus par des associations.

Elle concerne les annulations ayant eu lieu entre le premier 1^{er} mars 2020 et le 15 septembre 2020 inclus, qu'elles soient à l'initiative du professionnel ou bien du consommateur.



Comment ça marche ?

L'ordonnance prévoit que dans un délai de 3 mois, l'opérateur doit proposer à son client :

- **Le report de votre séjour** pour une prestation identique ou équivalente à celle qui a été annulée, mais dont le prix n'est pas supérieur et qui ne doit pas donner lieu à la facturation de nouveaux frais ;
- **Ou un avoir valable pendant 18 mois.**

Si l'avoir n'est pas utilisé avant la fin de ce délai, le client sera remboursé de l'intégralité des paiements effectués ou, le cas échéant, du solde de l'avoir restant.

Le professionnel doit informer son client par courrier ou courriel au plus tard 30 jours après l'annulation du contrat. Il doit préciser le montant de l'avoir ainsi que les conditions de délai et de durée de validité.

Le client, quant à lui, doit informer le prestataire de sa décision d'annuler le séjour par courrier ou courriel. Il est conseillé d'envoyer un courrier avec accusé de réception.

Si vous rencontrez des difficultés, Action Conso est là pour vous aider !

www.actionconso.com  Action Conso

SAINTES

3 rue du Docteur Jean
Tél. 05 46 97 41 35
contact@actionconso.com

LIMOGES

55 rue Encombe Vineuse
Tél. 05 55 79 65 05
actionconso87@orange.fr

Permanences

TOQUENELLE NIORT // 222 avenue de Paris - actionconso79@gmail.com
PLATEAU D'AUGUSTE SAINTES // 80 cours Maréchal Leclerc



Vous voulez connaître nos horaires d'ouverture ? Contactez-nous ou rendez-vous sur notre site web Action Conso !

RÉOUVERTURE DE VOTRE AGENCE DE VOYAGES COOP ÉVASION



Depuis lundi 29 juin, Coop Évasion a rouvert ses portes et vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, dans le respect des gestes barrières et de préférence sur RDV.

Toute l'équipe est heureuse de vous retrouver !

 3 rue du Docteur Jean / Tél. 05 46 97 40 91 / www.coop-evasion.com /  Coop Évasion / IM 017100006.

 **Pour suivre toute l'actu et ne rien manquer, envoyez-nous votre mail sur viecoop@coop-atlantique.fr**

